

**Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



04166950

Déposé au greffe du Tribunal de Commerce
de Marche-en-Famenne, le 23/11/04
Le greffier,

E.A.S. EQUIPMENT & ENGINEERING

société anonyme

route de Barvaux, 21 à 6990 HOTTON

0470.771 880

Modification des statuts - Modification de l'objet social

D'un acte reçu par Maître Véronique SMETS, Notaire à Herve, le cinq novembre deux mil quatre, suivi de la mention « Enregistré à HERVE, le neuf novembre 2004 Vol 5/14 Fol. 51 Case deux rôles - renvoi. Reçu : Vingt cinq [sic] euros Le Receveur », il appert que

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme E.A.S. EQUIPMENT & ENGINEERING, dont le siège est établi à Hotton, Route de Barvaux, 21.

Société ayant le numéro d'entreprise 070.771.880

Constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Emmanuel VOISIN, Notaire à Dison, le trois février deux mille, publié par extraits à l'annexe au Moniteur Belge du vingt-cinq dito sous le numéro 20000225-288.

En présence de

1 Monsieur GONAY Armand Alice Joseph Ghislain, né à Petit-Rechain, le vingt-huit mars mil neuf cent cinquante-trois,

2 son épouse, Madame BUREAU Simone Lambertine Louise, née à Petit-Rechain, le quatre juillet mil neuf cent cinquante-trois,

demeurant et domiciliés tous deux à Erezée, Awez, 5.

Propriétaires, ensemble, de mille actions, représentant la totalité du capital social.

L'assemblée a pris les décisions suivantes :

- tous les montants toujours exprimés en francs belges dans les statuts seront convertis en euros, au taux de quarante virgule trois mille trois cent nonante-neuf francs belges pour un euro

- à l'article cinq des statuts, au sous titre « Montant », d'ajouter, à la fin du second alinéa « , souscrits et libérées en totalité à la constitution » ,

- au même article, de supprimer tout ce qui suit le sous titre relatif au montant du capital social ;

- à l'article vingt-quatre, supprimer le mot « francs » du second alinéa.

- de remplacer toutes les références aux lois coordonnées sur les sociétés commerciales par les références correspondantes au Code des Sociétés.

- dispenser Monsieur le Président de donner lecture des rapports du Conseil d'Administration et de l'état actif et passif arrêté à la date du trente septembre deux mil quatre conformément à l'article cinq cent cinquante-neuf du Code des Sociétés

- l'objet social, repris à l'article trois des statuts, est complété par ce qui suit :

« contrôle d'étanchéité par ultrasons code NECBEL . 74 30.201, contrôle de combustion et entretien des installations de chauffage alimentées en combustible liquide, réglage de brûleurs, vente de matériel et accessoires de chauffages, vente de matériel et accessoires sanitaires »

- les statuts seront modifiés pour tenir compte des changements intervenus suite aux résolutions prises lors de la présente assemblée.

- conférer tous pouvoirs au Conseil d'administration pour l'exécution des résolutions qui précèdent

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME

Document déposé au greffe en même temps que la présente : expédition du procès-verbal de l'assemblée contenant les documents requis pour la justification de la modification de l'objet social.